

Inauguration du Marché Beaux-Arts - Opérations «Les saveurs de rentrée» - Attribution de subventions

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Le programme des manifestations d'animation commerciale du centre-ville a été approuvé par un précédent conseil municipal. Parallèlement, il avait été prévu d'intégrer une manifestation pour fêter l'ouverture du nouveau marché couvert lorsque le projet serait établi.

L'ouverture du futur marché couvert a été fixé au 5 septembre 2002, en collaboration étroite avec les représentants des commerçants.

Il est donc prévu un événement promotionnel fort pour accompagner cette ouverture.

Afin de l'organiser, un comité de pilotage a été créé qui, sous la direction de la Ville de Besançon, représentée par les délégations Commerce, Artisanat, Tourisme, Relations Extérieures et Communication, associe :

- 1 - L'Union des Commerçants de Besançon, chargée de la coordination,
- 2 - L'Office de Tourisme, chargé de la promotion de l'événement,
- 3 - L'Association des Métiers de Bouche, chargée de l'organisation de l'événement d'ouverture,
- 4 - Le Syndicat des Commerçants Non Sédentaires, chargé de la liaison avec les marchés de déballage,
- 5 - Les Chambres Consulaires.

Il a été décidé de coupler cet événement avec la Rencontre des Terroirs Gourmands qui se tient chaque année à Granvelle, sous l'appellation «Les saveurs de rentrée» qui regroupera ces deux manifestations.

C'est ainsi que l'événementiel d'ouverture du Marché Beaux-Arts se déroulera sur quatre journées du 5 au 8 septembre 2002 autour de la déclinaison de 4 thématiques :

- 1 - Le pain et le fromage le jeudi 5,
- 2 - Le poisson le vendredi 6,
- 3 - Les légumes le samedi 7,
- 4 - La viande le dimanche 8.

Ces journées associeront de nombreux partenaires extérieurs tels que :

- . le Comité de Promotion des Produits Régionaux,
- . le Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté,
- . le Syndicat des Métiers de la Viande,
- . le réseau européen des villes reliées par le fromage,
- . la Société POMONA,
- . la Société BELOT,
- . les syndicats d'agriculteurs,
- . etc.

qui animeront chacun une ou plusieurs journées par des démonstrations et des propositions de découverte des produits, qui renverront sur les professionnels du marché.

Ceux-ci participeront collectivement mais également individuellement à l'animation générale.

Le budget prévisionnel s'établit à 48 598 € TTC et est abondé par des participations :

1 - des associations de commerçants :

Union des Commerçants	1 525 €
Métiers de Bouche	1 525 €
2 - du Conseil Régional	1 525 €
3 - de Sponsors	15 057 €
4 - de la Ville de Besançon	28 966 €

Afin de lier les deux pôles que sont Granvelle et la Place du Marché, le petit train et des calèches hippomobiles assureront aux visiteurs le moyen de joindre l'un ou l'autre pôle d'attraction en passant par un troisième, indispensable et central, la Place du Huit Septembre, qui accueillera le pôle de la gastronomie européenne.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention 2002 portant sur les animations commerciales pour intégrer cette nouvelle manifestation et signer tous les documents y afférents

- d'accorder une subvention de 22 868 € à l'Union des Commerçants et une subvention de 6 098 € à l'Office de Tourisme de Besançon pour l'organisation de cette manifestation.

Ces sommes seront à prélever sur le chapitre 92.91.6574.30200 qui sera abondé d'un montant équivalent par un transfert de crédit du chapitre 92.91.6042.30200.

«M. Pascal BONNET : Est-ce qu'à terme le nom de ce marché sera Marché Beaux-Arts parce que le Musée des Beaux-Arts a été quand même un petit peu le parent pauvre du projet ou est-ce que vous envisagez de lui donner un autre nom ?

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ? D'ailleurs ce n'est pas très évocateur d'un marché Beaux-Arts. Je suis d'accord, il faudrait qu'on voie. Ce n'est pas le marché d'ailleurs, c'est tout l'espace parce qu'il y aura un cinéma quand même qui s'appellera cinéma du complexe Beaux-Arts. Cela a quand même un intérêt de l'appeler Beaux-Arts, c'est que ça se situe bien dans la ville. Marché LUMIERE, pourquoi pas mais il y a déjà le Réseau LUMIERE.

Mme Françoise BRANGET : On parle du marché Beaux-Arts mais c'est surtout l'opération «Saveurs de rentrée» qui est intéressante, et là je suis satisfaite, qui va se dérouler en même temps que les Terroirs Gourmands. Je pense que cette opération sera d'envergure régionale et débordera largement les murs de Besançon mais moi j'interviens uniquement parce qu'on aura à l'occasion de cette journée des manifestations avec des chevaux, le train, on attirera beaucoup de monde, donc il y aura énormément de piétons, de touristes dans les rues de Besançon et ce qui me semblerait bon au regard de l'image que pourra donner la Ville pendant ces 4 jours de festivité, c'est de débarrasser tous les gros bus de l'intérieur de la Boucle pour que justement tout le monde puisse se promener en toute sécurité et profiter largement de ces manifestations et puis des moyens de locomotion que seront les calèches et le petit train. C'est simplement une remarque.

M. LE MAIRE : Je pensais que vous alliez dire qu'il fallait se débarrasser des voitures.

Mme Françoise BRANGET : Des voitures également bien évidemment, mais surtout des bus parce qu'avoir des trains de bus au milieu de la rue piétonne quand vous voulez attirer des milliers de touristes, ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE : Le service voirie va regarder cela avec Jean-Claude ROY, le Conseiller Municipal délégué aux transports. Mais cela se trouve aussi dans les journées de rentrée scolaire, j'attire votre attention là-dessus. Sur le fond vous avez raison mais est-ce qu'on peut désorganiser nos transports en commun les jours de rentrée scolaire ? Il faut aussi que les habitants des quartiers périphériques qui n'ont pas la chance d'habiter en ville puissent venir aux manifestations. On va regarder cela Madame BRANGET, c'est loin d'être sot, mais je ne sais pas si c'est possible, c'est un problème technique. Jean-Claude, vous regarderez cela avec Mme BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : On en a déjà parlé mais je voulais le souligner quand même.

M. Jean-Claude ROY : Mme BRANGET sait qu'en commission ce sujet a été évoqué, qu'elle était la seule à défendre cette opinion que je ne soutiens pas parce que c'est la mise en service du nouveau réseau de transports d'Agglomération, c'est aussi la rentrée scolaire donc pour le jeudi et le vendredi, on a dit que c'était impossible de supprimer les bus. Je trouve qu'ils ne sont pas tous lourds comme vous le dites Madame BRANGET, il y a des bus qui circulent au gaz, qui sont nécessaires au déplacement dans la cité. On a dit qu'on regarderait comment le samedi et le dimanche on pouvait intégrer ces différents modes et partager la voirie ensemble.

M. LE MAIRE : Je crois effectivement qu'il faut peut-être étudier cela pour le samedi et le dimanche, d'autant plus que c'est ces jours-là qu'il y aura le plus de monde en ville».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Commerce - Artisanat - Tourisme, le Conseil Municipal approuve ces dispositions à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : M. MARIOT, Mme SCHIRRER.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.